

pacifiques ne servent à la fabrication d'armes, il faudrait en arriver, par voie de traité, à une interdiction totale de tous les essais nucléaires. L'utilité des explosions pacifiques est suffisamment douteuse pour qu'on ne laisse pas une telle utilisation de l'énergie atomique venir entraver la réalisation d'un objectif auquel l'Assemblée a déjà accordé la plus haute priorité.

Nous espérons que la phase essentielle que représentent les négociations bilatérales dans la conclusion d'un traité sur la non-prolifération sera menée à bien suffisamment rapidement pour permettre à la conférence de Genève sur le désarmement d'aborder les négociations multilatérales. Nous estimons que la conclusion d'un tel traité devra se faire sur la base d'une adhésion aussi large que possible de façon à cerner le problème dans toute son ampleur, du point de vue qualitatif et quantitatif.

Convention sur les armes chimiques

En ce qui concerne l'élaboration d'une convention sur la conception, la production, le stockage et la destruction des armes chimiques, tâche que l'Assemblée estime également prioritaire, nous constatons que les perspectives sont plus prometteuses que celles de l'an dernier. Les négociations vont bon train entre les États-Unis et l'Union soviétique. Il est encourageant de voir que les deux superpuissances ont reconnu leurs responsabilités particulières et pris l'initiative de jeter les bases d'un traité sur les armes chimiques. Comme pour l'interdiction totale des essais, le champ à couvrir reste encore vaste. Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'on puisse s'attendre à voir ces négociations bilatérales aboutir de façon à permettre à la Conférence du désarmement de Genève de commencer ses travaux sur un traité multilatéral avant la convocation, l'année prochaine, de la session extraordinaire de l'Assemblée sur le désarmement.

Réduction des budgets mili- taires

Puisque la réduction des budgets militaires devrait s'effectuer à l'échelle mondiale, c'est probablement dans un vaste cadre multilatéral qu'il conviendrait d'aborder cette question et celle de l'élaboration d'un système approprié pour en suivre la progression. Mon pays apprécie l'important travail accompli par le groupe d'étude du Secrétaire général et il appuie ses recommandations. Pour servir réellement la cause du désarmement, la réduction des budgets militaires doit reposer sur la déclaration, la comparaison des dépenses militaires, et, d'une façon générale, sur une plus grande ouverture de la part des États. Il faut donc s'engager résolument dans cette voie en se donnant comme objectif de concevoir un bon mécanisme de déclaration et des méthodes de vérification aptes à faire de la restriction des budgets militaires un moyen de désarmement efficace.

Session extraordinaire sur le désarme- ment

De toutes les promesses de succès que j'ai mentionnées, il en est une à laquelle j'accorde une importance particulière: la Session extraordinaire sur le désarmement dont la convocation est prévue pour le mois de mai prochain. Dans la mesure où le Comité préparatoire poursuit ses délibérations en gardant réellement le souci de l'intérêt général et dans un esprit de franche coopération, comme cela a été le cas jusqu'ici, la Session extraordinaire devrait permettre d'en arriver à une communauté de vues sur d'autres moyens susceptibles de favoriser la limitation des armements et l'adoption de véritables mesures de désarmement.

Évidemment, un groupe aussi large ne peut entreprendre des négociations sur des mesures précises ou des traités. Pour en arriver là, les organismes de négociation